

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2016

Présents : MM.SOUVIGNET, MOUNIER, TEYSSIER, Mmes SOUCHON, ALLEMAND, BASTIN, FAYARD, MM.CHARRAS, DELOLME, MANIOULOUX, PESSEAT, PLATON.

Absents excusés : Mme BARALLON ayant donné procuration à TEYSSIER Jean, Mme PAILLET Martine ayant donné procuration à SOUCHON Maryse, M. TOURON Jean-Marc ayant donné procuration à SOUVIGNET Bernard.

1 - Noms des rues :

Afin de continuer la numérotation et la nomination des rues autour du Bourg, une consultation des habitants des secteurs des Lardons et de Rochette a été faite.

Pour les habitants du lotissement des Lardons, c'est le nom « Les Flachaires » qui est retenu. Reste à savoir si les habitants de ce secteur voudront soit « rue » ou « route » ou « quartier » des Flachaires. Cela leur sera demandé prochainement.

Pour les habitants du secteur des Lardons allant de chez Ludovic MAY à chez Claire SABY, parmi les noms donnés, une nouvelle consultation des habitants sera faite pour choisir entre : Rue du Mézenc, Rue Bel Horizon, et Rue des Sucs.

Pour les habitants du secteur allant de chez Christian CHAMBERT à chez Odette ALLEMAND, c'est le nom « Route des Lardons » qui est retenu.

Enfin, pour les habitants du secteur de Rochette, allant de chez Alfred ROYER à chez Michel MOUNIER, en passant par l'impasse vers chez Michel MANIOULOUX, c'est le nom « Rue de Rochette » qui est retenu.

2 - Tracteur :

Actuellement, il n'y a qu'une seule offre pour un tracteur de marque NEW HOLLAND qui a été faite par SEDIMAV. Des devis seront demandés à d'autres sociétés. Par ailleurs, l'épaveuse devrait être livrée prochainement.

3 - Personnel communal :

Les 3 employés titulaires de la commune ont droit à des avancements de grade.

✕ Daniel GIRINON, actuellement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème Classe passe automatiquement, au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère Classe au 1er juillet 2016.

✕ Le conseil municipal donne son accord au changement de grade, à compter du 1er juin 2016 :

- pour Emmanuel BOUILHOL, qui passe du grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème Classe au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère Classe.

- pour André GIRAUD, qui passe du grade de Rédacteur Territorial au Grade de Rédacteur Territorial Principal de 2ème Classe

4 - Point sur les travaux en cours :

✕ A la Gare : Jean TEYSSIER, adjoint, donne le détail des travaux en cours. Pour le bâtiment d'accueil de l'ancienne gare, les travaux sont terminés. Pour le grand hangar, les travaux avancent bien. Cependant, compte-tenu des travaux en cours, de l'entretien et du nettoyage des abords, ainsi qu'au niveau de la sécurité, le petit train ne partirait de la gare qu'à partir de début août 2016. Auparavant, il partira de la gare de TENCE.

✕ Réserve Incendie du Bourg : L'appel d'offres auprès des entreprises a été lancé. Le bureau d'Études FBI-ie est chargé de la maîtrise d'œuvre. La date limite de dépôt des offres a été fixée au 17 juin 2016.

✕ Mairie : Les travaux devraient être normalement terminés fin juin prochain.

✕ Voirie 2016 : L'appel d'offres auprès des entreprises a été lancé. Le bureau d'Études FBI-ie est chargé de la maîtrise d'œuvre. Tout comme pour la Réserve Incendie, la date limite de dépôt des offres a été fixée au 17 juin 2016.

✕ Accessibilité : Alain MOUNIER, adjoint, fait le point de la visite qu'il a eu avec Monsieur HAON, de l'APAVE, sur les travaux d'accessibilité à réaliser aux vestiaires, à la salle polyvalente, à l'église et au salon de coiffure.

5 - Boulangerie :

Le tribunal de commerce du PUY a donné son accord à l'offre de la mairie (30 000,00 €) pour la reprise du fonds de commerce de la boulangerie FAYARD.

Questions diverses :

✕ Jeudi 26 mai a eu lieu en mairie une nouvelle réunion pour la modification de la carte communale dans le secteur de la Zone artisanale des Lardons. La révision devrait normalement être terminée pour la fin de l'année.

✕ Au niveau des délibérations du Conseil Municipal, Monsieur le Maire expose qu'à partir de cette réunion, le compte-rendu du conseil municipal sera adressé aux conseillers municipaux dans les 3 jours maximum suivant la réunion pour avis des conseillers municipaux sur ce compte-rendu : accord ou remarque. Également, il arrive qu'il soit nécessaire de prendre des délibérations en urgence entre deux réunions du conseil. Aussi, à l'avenir, le projet de délibération sera envoyé aux conseillers pour avis avec un délai de 3 jours pour répondre. Au-delà, l'avis sera réputé favorable.

✕ Monsieur le Maire informe qu'il n'est pas nécessaire, pour la demande d'acquisition d'une partie du terrain communal à Mazeaux par Denise et Lionel SOUVIGNET, de procéder à une enquête publique. Compte-tenu qu'il s'agit d'un délaissé de voirie, la procédure administrative est plus simple.

Bon pour accord
Martinte PAILLET